



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 octobre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Octobre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Octobre 1999

Rachat des locaux du Foyer des Jeunes Travailleurs de la Roulière

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert LEON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de notre séance du 24 Septembre dernier, je vous ai tenus informés des premières conclusions du groupe de travail (auquel sont conviés des élus représentants toutes les sensibilités du Conseil Municipal), constitué pour trouver une solution à la situation financière difficile de l'Association des Foyers de Jeunes Travailleurs, largement imputable aux charges de propriété de l'établissement de la Roulière.

Ce groupe de travail s'est de nouveau réuni le 13 Octobre et a confirmé que la solution au problème rencontré résidait dans le rachat par la Ville à l'Association des Foyers de Jeunes Travailleurs de cet immeuble pour lequel depuis lors, nous disposons de l'avis du Service du Domaine, tant sur la valeur vénale que locative (annexe 1).

L'Association des Foyers de Jeunes Travailleurs pourrait ainsi, dans le cadre d'une location auprès de la Ville des locaux concernés (comme c'est le cas avec l'OPAC pour le second établissement : le FJT Atlantique), se consacrer au rôle social qui est le sien. Elle se trouverait de plus libérée des contraintes du propriétaire dont elle n'a pas la vocation et que seules les conditions de réalisation du FJT de la Roulière avaient à l'époque justifiées.

Il s'agissait alors notamment de mobiliser des aides de l'Etat. Celui-ci vient par lettre de M. le Préfet des Deux-Sèvres (annexe 2) de donner son accord à l'acquisition envisagée en précisant que le maintien de son concours financier était lié à la vocation et à l'affectation du bâtiment, qu'il n'est bien entendu pas question de remettre en cause.

Convaincu qu'il appartient au Conseil Municipal d'apporter à l'Association des Foyers de Jeunes Travailleurs, à ce moment difficile de son existence, le soutien nécessaire à la poursuite de son activité et au développement de l'insertion et du lien social dont elle est un acteur essentiel, je vous propose de donner une suite favorable à ce dossier dans les conditions ci-après.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider du principe de l'acquisition de l'immeuble du FJT de la Roulière étant entendu que les modalités de cette acquisition et de la location qui s'ensuivra, restent à déterminer et seront, le moment venu, soumises à votre approbation.

- de désigner Maître CAZENAVE, Notaire à Niort pour préparer les actes correspondants.

- de prendre en charge, au titre de la garantie d'emprunt accordée à l'origine par la Ville à l'Association des Foyers de Jeunes Travailleurs, les annuités impayées (316.603,54 F) étant précisé que le montant correspondant viendra en atténuation du prix d'acquisition.

(Mme Françoise BILLY, Présidente de l'Association des Foyers de Jeunes Travailleurs, n'ayant pas participé au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN